

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

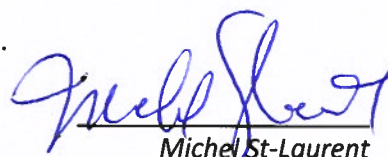
Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon,  
Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

### AVIS PUBLIC

#### Annulation de la séance ordinaire du 12 septembre 2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par le soussigné, directeur général et secrétaire trésorier de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon, que la séance ordinaire du 12 septembre 2024 est annulée pour des raisons administratives. La prochaine séance aura lieu le 10 octobre 2024.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.



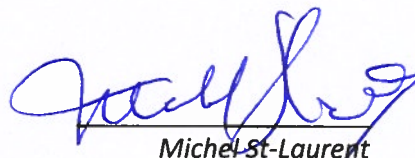
Michel St-Laurent  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 3 SEPTEMBRE 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 3<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.



Michel St-Laurent  
Directeur général et secrétaire-trésorier